

AR PREFECTURE

017-200041523-20210408-DEC142\_2021-AU  
Reçu le 08/04/2021

H A U T E



SAINTONGE

Décision n° 142 / 2021  
AB

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE

*Extrait du registre de décisions du Président*

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes*).

Le Président de la Communauté des Communes de Haute-Saintonge décide de signer une nouvelle convention de mise à disposition, de maintenance et d'exploitation de divers objets volants avec le Département de la Charente Maritime du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 30 avril 2022.

Fait à Jonzac,

Le 08 AVR. 2021

Le Président

Claude BELOT

  
Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,  
le Vice-Président,  
M. Jean-Michel RAPITEAU